

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la salle polyvalente de CHATEAU-SALINS, sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Procuration	Conseillers communautaires suppléants	Présent*	Procuration
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X				
ACHAIN	Louis RENARD		X				
AJONCOURT	René VERHEE	X					
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Pierre LOUDCHER	X					
	Germain MUSSOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE	X			René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN		X		Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST		X		Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY		X		Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL	X	
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			François DECKER		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU		X		Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION		X				
BERMERING	Denis SCHAEDGEN	X			Pierre JAYER		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE		X		Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO		X		Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL		X		Philippe PERRIN		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULLY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Marcel DENIS		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE	X			Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOURENE	X					
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE	X					
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON		X				
	S. STOCK MARGALET (donnée à Monsieur G. BENIMEDDOURENE)				X		
Sandrine WEISSE	X						
CHATEAU VOUE	Isabelle SHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Thierry STEMART	X			Olivier ROMAIN		
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE		X		J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT	X					
	Loïc KLOPP (donnée à Monsieur Didier THESE)			X			

	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE	X					
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					
	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS	X					
	Laurence OBELIANNE	X					
	Sylvie RESCHWEIN (donnée à Monsieur Jérôme LANG)					X	
	Dominique SASSO	X					
	R. SCHREINER WIRTZ			X			
Sylvie TORMEN (donnée à Monsieur Jérôme LANG)					X		
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION			X		Éric THIRION	
DONJEUX	Serge LEMOINE	X				Daniel LESEUR	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X				André BOURGUIGON	
FONTENY	Alain DONATIN	X				Christian HOUBIN	
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE	X				Daniel LECAQUE	
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER	X					
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X				Jean-Luc PERRIN	
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA			X		Laurent VAUCHER	X
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X				Fatima THOLEY	
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X				Philippe GUYOT	
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN			X		Virginia NAVELOT	
GREMECREY	Pierre BLAISIN	X				Guy LHUILLIER	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX (donnée à Monsieur Michel HAMANT)					X	Gilbert SCHERRER
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X				Eugenia TEPPE	
GUEBLING	Joseph REMILLON	X				Evelyne BERNARD	
GUINZELING	Maurice GERING (donnée à Monsieur Thierry SUPERNAT)					X	Marc ADRIAN
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X				Brigitte CATTELOIN	
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X				Gérard MASSON	
HANNOCOURT	Jean-Michel GODFRIN	X				Pascal MEYER	
HARAUCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X				Franck HENRY	
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX			X		Fabien GAERTNER	
INSMING	Philippe BRULLARD			X			
	Alain PATTAR			X			
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER			X		Christian FIMEYER	
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X				Rachel NEIS	
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X				Laurent VELO	
JUVILLE	Hervé BLASSEL			X		Dominique FARKAS	
LAGARDE	Livier HAMANT	X				Marie LAFLOTTE	
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE			X		Denis LALLEMENT	
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN	X				Sonia PERNET	
LENING	Antoine ERNST	X				Christophe DUMONS	
LESSE	Benoit TIAPHAT			X		Alban GRANDIDIER	X
LEY	M. Christine FOUQUET			X		Claude BARBE	X
LESEY	David GALBOURDIN			X		Ludovic HANZO	
LHOR	Philippe MERTZGER	X				Cindy ROESSLER	
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER			X		Thierry DORT	
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X				Ch. TONNELIER	
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X				Ch. BLASIARD	
LIOCOURT	Stéphane DOUX	X				Bernard JULLIER	

LOSTROFF	Gaël BEYEL		X		Laurent THIRION		
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X		Névio PELLEGRINI		
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X			Michel AUCHET		
LUCY	Marie-Claire MATHIEU		X		Joël PIERRARD		
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER		X		Solange BERNIER		
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS		X		M. Christine BOUVIER		
MARSAL	/		X		Pierre GERARD		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER		
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS		X		Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER		X		Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL		X		Danièle URIOT	X	
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN	X	
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANN	X			Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH		X		Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH		X		Laetitia ROTH		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOUCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE		X		André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN	X	
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Clément GALANTE		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE		X		J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Aurélie LALZACE	X			Claude VAUTRIN		
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DOUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG		X				
	Jacques LAIR		X				
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT		X		Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Jacques DUROZEY (donnée à Monsieur Gérard BECK)			X			
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN		X		J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC		X				
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINOS	X					
VIC SUR SEILLE	Emilien ROESS (donnée à Monsieur Jérôme END)			X			
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT		X		Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER		X		Patrice HUGENEL		

VIVIERS	Bertrand CEZARD	X			Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE		X		Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER	X			Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY	X			Sophie SAJOUS		
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT		X		Laurent GAILLOT		

\* X = conseiller suppléant votant  
X = conseiller suppléant non votant

<b>TOTAL PRESENTS VOTANTS</b>	<b>TOTAL VOTANTS (y compris procuration)</b>
<b>98</b>	<b>106</b>

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h35.

➤ **Journée internationale des Droits des Femmes – Présentation Michel HAMANT**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel HAMANT. Ce dernier rappelle le contexte de l'organisation de la manifestation.

➤ **Cotisation des communes au SDIS 57 – Présentation Gaëtan BENIMEDDOURENE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gaëtan BENIMEDDOURENE, en sa qualité de Président de la Fédération des Maires du canton du Saulnois. Il rappelle le principe de la cotisation SDIS des communes qui se compose de deux parts :

- 1 part départementale réservée au SDIS de la Moselle
- 1 part pour financer les amicales des Syndicats d'Incendie et de Secours (SIS) (pour la cotisation d'assurance pour les actions des Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires et les retraités).

Le souci concernant cette part, du fait qu'elle est voté par chaque syndicat de pompier, est que la contribution par habitant n'est pas la même pour toutes les communes du territoire.

Monsieur le Préfet a décidé de supprimer sans consultation préalable les syndicats de pompiers. La question se pose sur la compensation de la perte du montant de la cotisation : qui doit contribuer, les communes, la Communauté de Communes du Saulnois ? (En cas de prise de compétence par la CCS, cela augmenterait son coefficient fiscal).

Concernant la part obligatoire, chaque commune peut continuer de contribuer ou pas. Concernant la part facultative, il faudrait que les amicales de Sapeurs Pompiers se chargent d'en récolter le pécule.

En revanche, si la CCS envisageait de récupérer la compétence SDIS, il serait utile de fixer un tarif unique de 1,20€ par habitant pour financer la part « amicale » des SIS du Saulnois.

Monsieur le Président de la CCS informe l'Assemblée qu'un consensus a été trouvé, le débat aura lieu au sein de chaque amicale. Si transfert il y a, il sera favorable pour le SDIS, pour les communes et pour l'intercommunalité (augmentation du coefficient d'intégration fiscale) car permettra de figer la contribution obligatoire due au SDIS 57 avec garantie du Président du SDIS jusqu'en 2026, de maintenir le montant de la cotisation.

Ce transfert pourrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

➤ **PV n° 01 du 27/01/2021 :**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 01 du conseil communautaire du 27/01/2021.

L'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>

➤ **Décisions prises par délégation :**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°01 du bureau du 27 janvier 2021

<b>EJDEC202102</b>	Fourniture de l'ensemble des consommables et diverses fournitures courantes nécessaires au fonctionnement de 5 structures d'accueil de jeunes enfants du territoire, du siège administratif de la CCS et du Centre technique Communautaire (CTC)
<b>EJDEC202103</b>	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la signalétique sur le territoire du Saulnois

**POINT N° CCSDCC21009**

**SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE**

**Objet :** **Prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » et lancement du processus de consultation des communes**

Contexte :

La loi d'orientation des mobilités (loi « LOM ») prévoit d'ici le 01/07/2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices des Transports (AOM), en particulier pour les Communautés de Communes qui ne l'exerçaient pas encore.

Cette loi pose de nouvelles orientations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité et offre l'opportunité de l'exercer localement afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Atténuer la dépendance automobile du territoire, notamment dans les espaces de faible densité.
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant l'usage de services numériques multimodaux.
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politique cyclable et piétonne)
- Réaliser des investissements en matière de mobilité.

Cette compétence est dite « à la carte » ; en cela elle n'engage pas l'AOM quant à la mise en place l'ensemble des services de mobilité énumérés par la loi. Cette compétence n'est par ailleurs pas sécable et ne peut donc pas être partagée entre plusieurs collectivités.

Les enjeux pour la CCS :

Il ne s'agit pas pour la CCS de prendre en charge la gestion et l'organisation des transports scolaires, actuellement gérés par la Région Grand Est. Comme le confirme le courrier de l'AMF en date du 02/03/2021, adressé à l'ensemble des intercommunalités, la Région restera responsable de l'organisation des transports scolaires, si la Communauté de Communes ne demande pas le transfert de ce service.

La prise de compétence « Mobilité » par la CCS permettrait de répondre aux enjeux suivants :

- Devenir un acteur de la mobilité du territoire et répondre aux besoins en matière de transport des personnes âgées, des personnes à faible mobilité, et du transport à la demande.
- Mutualiser les offres de transport afin de réduire la dépendance du territoire par rapport à la voiture personnelle (aire de covoiturage, minibus).
- Favoriser l'usage de l'énergie verte sur le territoire par l'implantation de station multi-énergies, développement de l'électromobilité et implantation de bornes électriques.
- Définir une réelle stratégie en matière de mobilité afin que le territoire du Saulnois ne soit pas isolé des intercommunalités limitrophes qui sont ou seront AOM.

- Assurer un rôle de coordinateur des initiatives du territoire et être en capacité d'obtenir des financements en qualité d'AOM.
- Être l'interlocuteur privilégié de la Région Grand Est, dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité.

A propos du financement de cette nouvelle compétence, la CCS n'entend pas mobiliser le versement mobilité prévu par le Code des Transports, car il n'est pas envisagé d'organiser des services réguliers de transport tels que définis dans le chapitre premier du Code des Transports.

En prenant cette compétence, la Communauté de Communes décidera des services, actions ou investissements à mettre en place ou à soutenir en matière de mobilité.

Considérant l'avis favorable de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités », réunie le 18/03/2021 ;

Considérant la présentation faite de cette prise de compétence lors des Conférences des Maires territorialisées qui se sont tenues du 18 au 22 janvier 2021 ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de :**

- **VALIDER** le principe de la prise de compétence facultative dite « mobilité » par la CCS, étant entendu que les transports scolaires et interurbains demeureront à charge de la Région Grand Est.
- **FIXER** les objectifs suivants pour le territoire du Saulnois en matière de mobilité :
  - 1- Positionner la CCS comme un acteur de la mobilité du territoire afin de réduire la dépendance à la voiture, de soutenir les actions ou services existants sur son territoire.
  - 2- Favoriser l'usage de l'énergie verte à travers la mobilité par l'implantation de projets tels que les stations multi-énergies ou bornes de recharge pour véhicules électriques.
  - 3- Assurer un rôle de coordinateur de la mobilité au sein du territoire et d'interlocuteur privilégié auprès de la Région Grand Est et des AOM limitrophes.
- **ADAPTER** les statuts de la Communauté de Communes du Saulnois en ajoutant la compétence facultative relative à la mobilité.
- **NOTIFIER** aux communes la prise de compétence nouvelle, pour laquelle les conseils municipaux seront appelés à se prononcer dans un délai de 3 mois, soit entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **VALIDE** le principe de la prise de compétence facultative dite « mobilité » par la CCS, étant entendu que les transports scolaires et interurbains demeureront à charge de la Région Grand Est.
- **FIXE** les objectifs suivants pour le territoire du Saulnois en matière de mobilité :
  1. Positionner la CCS comme un acteur de la mobilité du territoire afin de réduire la dépendance à la voiture, de soutenir les actions ou services existants sur son territoire.
  2. Favoriser l'usage de l'énergie verte à travers la mobilité par l'implantation de projets tels que les stations multi-énergies ou bornes de recharge pour véhicules électriques.
  3. Assurer un rôle de coordinateur de la mobilité au sein du territoire et d'interlocuteur privilégié auprès de la Région Grand Est et des AOM limitrophes.
- **ADAPTE** les statuts de la Communauté de Communes du Saulnois en ajoutant la compétence facultative relative à la mobilité.
- **NOTIFIE** aux communes la prise de compétence nouvelle, pour laquelle les conseils municipaux seront appelés à se prononcer dans un délai de 3 mois, soit entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	45
<b>Pour</b>	<b>78</b>
Contre	10

## POINT N° CCSDCC21010

### INTERCOMMUNALITE

**Objet :** Désignation des représentants de la CCS pour intégrer le comité de pilotage du projet de Réserve de Biosphère de l'UNESCO porté par le PETR du Pays de Sarrebourg

Vu la délibération n°CCSDCC20105 du 25/11/2020 par laquelle l'assemblée :

- APPROUVAIT la candidature du PETR du Pays de Sarrebourg comme Réserve de Biosphère, dont le périmètre inclut :
  - Les communes de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ;
  - Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg,
  - Les communes suivantes membres de la Communauté de Communes du Saulnois :
    - Membres du Parc Naturel Régional de Lorraine : Albestroff, Blanche-église, Bourdonnay, Château-Voué, Donnelay, Gelucourt, Givrycourt, Hampont, Haraucourt-sur-Seille, Insviller, Juvelize, Lagarde, Lidrezing, Lindre-Basse, Loudrefing, Maizières-lès-Vic, Marsal, Morville-lès-Vic, Mulcey, Munster, Nébing, Obreck, Ommeray, Réning, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Sotzeling, Tarquimpol, Torcheville, Val-de-Bride, Vic-sur-Seille, Wuisse, Zarbeling, Zommange.
    - Non membre du PNRL : Dieuze et Moyenvic
    - Non membre du PNRL mais « Porte du parc » : Dieuze
- S'ENGAGEAIT à soutenir les futures actions menées au sein de la Réserve de Biosphère.

La candidature officielle a été envoyée à l'UNESCO qui doit apporter sa réponse en juin 2021 quant à la reconnaissance internationale en Réserve de Biosphère pour cet espace.

Par cette délibération, il s'agit de mettre en place la future gouvernance de la Réserve de Biosphère qui prévoit que la CCS dispose de deux représentants au sein du comité de pilotage, comme précisé dans le tableau ci-dessous. Celui-ci sera, à l'image du caractère innovant des réserves de biosphère, un espace de concertation pluri-partenaires, ayant pour but d'atteindre des objectifs à la fois environnementaux et socio-économiques.

Qualité	Nombre	Catégorie
PETR Pays de Sarrebourg	2	Elu
CC du Saulnois	2	Elu
CCSMS	1	Elu
CCPP	1	Elu
PNRL	2	Elu
Département de Moselle	1	Gestionnaire
CENL	1	Gestionnaire
ONF	1	Gestionnaire
VNF	1	Gestionnaire
OFB	1	Partenaire institutionnel

Région Grand Est	1	Partenaire institutionnel
Agence de l'eau	1	Partenaire institutionnel
Commissariat massif des Vosges	1	Partenaire institutionnel
DREAL	1	Partenaire institutionnel
Chambre d'Agriculture	1	Partenaire institutionnel
Conseil de Développement du PETR	2	Socio-professionnel
Représentant du comité de gestion	1	Variable
Représentant des associations environnementales	1	Socio-professionnel
Représentant de la jeunesse	1	Socio-professionnel
Représentant du Conseil Scientifique	1	Variable
<b>TOTAL MAXIMUM</b>	<b>24</b>	Elu : 33 % Gestionnaire : 17 % Partenaires institutionnels : 25 % Socio-professionnels : 17 % Variable : 8 %

Monsieur le Président invite à l'assemblée à :

- **DESIGNER** deux représentants pour siéger au sein du Comité de Pilotage de la Réserve de Biosphère Moselle Sud.
- **VALIDER** sa proposition de candidatures de Madame Annette JOST et de lui-même.

Après délibération, l'assemblée :

- **DESIGNE** deux représentants pour siéger au sein du Comité de Pilotage de la Réserve de Biosphère Moselle Sud.
- **VALIDE** sa proposition de candidatures de Madame Annette JOST et de lui-même.
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21011  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** Bureau de la Communauté de Communes du Saulnois – Désignation d'un membre du bureau communautaire en remplacement de Monsieur Thomas MAURICE-SINGEOT

*Vu la délibération n°CCSDCC20037 du 15/07/2020 par laquelle l'assemblée :*

- *FIXAIT à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, suivant le tableau présenté ci-dessus.*
- *FIXAIT à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire.*

*Vu la délibération n°CCSDCC20054 du 15/07/2020 par laquelle l'assemblée :*

- *VALIDAIT l'élection des membres complémentaires, comme suit :*

Secteurs	Identité du candidat
Château-Salins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BENIMEDDOURENE Gaétan (CHATEAU SALINS)</li> <li>- Monsieur CONTE Didier (DALHAIN)</li> <li>- Monsieur RAMBOUR Michel (VANNECOURT)</li> </ul>
Delme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame QUENETTE Gaëlle (PUZIEUX)</li> <li>- Monsieur VERHEE René (AJONCOURT)</li> <li>- Monsieur DOYEN Bernard (ALAINCOURT LA COTE)</li> </ul>
Dieuze	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur LANG Jérôme (DIEUZE)</li> <li>- Monsieur CLAUDEL Laurent (MULCEY)</li> <li>- Monsieur HAMANT Rémy (LINDRE BASSE)</li> </ul>
Vic-sur-Seille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur SIMERMAN Jean Marie (MOYENVIC)</li> <li>- Monsieur CIMINERA Sylvain (JUVELIZE)</li> <li>- Monsieur MAURICE SEINGEOT Thomas (MARSAL)</li> </ul>
Albestroff	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame BOUSCHBACHER Sylvie (INSVILLER)</li> <li>- Madame HOUPERT Yolande (VIRMING)</li> <li>- Monsieur ERNST Antoine (LENING)</li> </ul>

Considérant la démission de Monsieur Thomas MAURICE-SINGEOT dans ses fonctions de maire et membre du conseil municipal de Marsal, et par conséquent de membre du bureau communautaire de la CCS ;

Considérant la candidature de Madame Carole REMILLON, Maire et conseillère communautaire titulaire de Xanrey, commune se situant dans le même bassin de vie de Vic-sur-Seille ;

**Monsieur le Président demande à l'assemblée de :**

- **PROCEDER au vote, au scrutin public, pour le remplacement de Monsieur Thomas MARICE-SINGEOT, démissionnaire, au sein du bureau de la CCS et propose la candidature de Madame Carole REMILLON, conseillère communautaire titulaire et maire de Xanrey.**

**Après délibération, l'assemblée :**

- **PROCEDE au vote, au scrutin public, pour le remplacement de Monsieur Thomas MARICE-SINGEOT, démissionnaire, au sein du bureau de la CCS et propose la candidature de Madame Carole REMILLON, conseillère communautaire titulaire et maire de Xanrey.**
- **AUTORISE son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.**

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>105</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21012**  
**INTERCOMMUNALITE**

**Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2020**

VU les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de :**

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2020 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois.
- **PRENDRE ACTE** que le rapport d'activités 2020 de la CCS doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois.
- **PREND ACTE** que le rapport d'activités 2020 de la CCS doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**POINT N° CCSDCC21013-A**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal**

Le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **1 664 783,26** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7 319 523,96	€
Recettes de fonctionnement	7 345 256,42	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>25 732,46</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	804 278,01	€
Recettes d'investissement	2 443 328,81	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 639 050,80</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1 664 783,26</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **1 664 783,26** euros, comme susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **1 664 783,26** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7 319 523,96	€
Recettes de fonctionnement	7 345 256,42	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>25 732,46</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	804 278,01	€
Recettes d'investissement	2 443 328,81	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 639 050,80</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1 664 783,26</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-B

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Delme

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **17 208,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	443 248,38	€
Recettes de fonctionnement	215 410,79	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 227 837,59</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	24 508,07	€
Recettes d'investissement	269 533,66	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>245 045,59</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>17 208,00</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **17 208,00** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **17 208,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	443 248,38	€
Recettes de fonctionnement	215 410,79	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 227 837,59</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	24 508,07	€
Recettes d'investissement	269 533,66	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>245 045,59</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>17 208,00</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-C

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Dieuze**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **202 528,85** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	1 818 457,60	€
Recettes de fonctionnement	1 818 457,60	€
<b>Excédent à la section d'investissement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	626 547,50	€
Recettes d'investissement	829 076,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>202 528,85</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>202 528,85</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **202 528,85** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **202 528,85** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	1 818 457,60	€
Recettes de fonctionnement	1 818 457,60	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	626 547,50	€
Recettes d'investissement	829 076,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>202 528,85</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>202 528,85</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-D

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Francaltroff

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **4 007,23** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	105 569,05	€
Recettes de fonctionnement	105 124,56	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 444,49</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	70 840,23	€
Recettes d'investissement	75 291,95	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>4 451,72</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>4 007,23</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **4 007,23** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **4 007,23** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	105 569,05	€
Recettes de fonctionnement	105 124,56	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 444,49</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	70 840,23	€
Recettes d'investissement	75 291,95	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>4 451,72</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>4 007,23</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-E

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **124 574,30** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	951 377,88	€
Recettes de fonctionnement	672 663,61	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 278 714,27</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	260 034,85	€
Recettes d'investissement	663 323,42	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>403 288,57</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>124 574,30</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **124 574,30** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **124 574,30** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	951 377,88	€
Recettes de fonctionnement	672 663,61	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 278 714,27</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	260 034,85	€
Recettes d'investissement	663 323,42	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>403 288,57</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>124 574,30</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC21013-F**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Munster**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **133 112,52** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	6 437 813,24	€
Recettes de fonctionnement	3 439 515,56	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 2 998 297,68</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	253 860,11	€
Recettes d'investissement	3 385 270,31	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>3 131 410,20</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>133 112,52</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **133 112,52** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **133 112,52** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	6 437 813,24	€
Recettes de fonctionnement	3 439 515,56	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 2 998 297,68</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	253 860,11	€
Recettes d'investissement	3 385 270,31	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>3 131 410,20</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>133 112,52</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC21013-G**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de l’ESAT d’Albestroff**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de l’ESAT d’Albestroff de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l’assemblée, il en ressort un excédent global de **230 783,85** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	275 564,33	€
Recettes de fonctionnement	0,00	€
<b>Déficit à la section d’investissement (1)</b>	<b>- 275 564,33</b>	€
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d’investissement	224 528,58	€
Recettes d’investissement	730 876,76	€
<b>Excédent à la section d’investissement (2)</b>	<b>506 348,18</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>230 783,85</b>	€

Monsieur le Président propose à l’Assemblée :

- **D’APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe de l’ESAT d’Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **230 783,85** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l’assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de l’ESAT d’Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **230 783,85** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	275 564,33	€
Recettes de fonctionnement	0,00	€
<b>Déficit à la section d’investissement (1)</b>	<b>- 275 564,33</b>	€
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d’investissement	224 528,58	€
Recettes d’investissement	730 876,76	€
<b>Excédent à la section d’investissement (2)</b>	<b>506 348,18</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>230 783,85</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC21013-H**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe RTHD**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **508 331,48** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	272 933,14	€
Recettes de fonctionnement	433 739,78	€
<b>Excédent à la section d'investissement (1)</b>	<b>160 806,64</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	317 156,64	€
Recettes d'investissement	664 681,48	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>347 524,84</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>508 331,48</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **508 331,48** euros, comme susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **508 331,48** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	272 933,14	€
Recettes de fonctionnement	433 739,78	€
<b>Excédent à la section d'investissement (1)</b>	<b>160 806,64</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	317 156,64	€
Recettes d'investissement	664 681,48	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>347 524,84</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>508 331,48</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-I

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe La Sablonnière**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **283 892,50** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	301 985,77	€
Recettes de fonctionnement	301 985,77	€
<b>Excédent à la section d'investissement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	8 377,50	€
Recettes d'investissement	292 270,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>283 892,50</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **283 892,50** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **283 892,50** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	301 985,77	€
Recettes de fonctionnement	301 985,77	€
<b>Excédent à la section d'investissement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	8 377,50	€
Recettes d'investissement	292 270,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>283 892,50</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-J

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC

Le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **-77 864,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	167 169,31	€
Recettes de fonctionnement	87 501,32	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 79 667,99</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1 803,99	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,99</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 77 864,00</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un déficit global de **-77 864,00** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un déficit global de **-77 864,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	167 169,31	€
Recettes de fonctionnement	87 501,32	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>79 667,99</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1 803,99	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,99</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>77 864,00</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC21013-K

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet : Compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers**

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **217 745,46** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	3 611 259,43	€
Recettes de fonctionnement	3 294 375,21	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 316 884,22</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	330 933,93	€
Recettes d'investissement	506 621,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>534 629,68</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>217 745,46</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **217 745,46** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par Mme la Trésorière de Château-Salins, en tout point conforme au compte administratif 2020, présentant un excédent global de **217 745,46** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	3 611 259,43	€
Recettes de fonctionnement	3 294 375,21	€
<b>Déficit à la section d'investissement (1)</b>	<b>- 316 884,22</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	330 933,93	€
Recettes d'investissement	506 621,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>534 629,68</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>217 745,46</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC21014-A**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal**

Le compte administratif 2020 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7 319 523,96	€
Recettes de fonctionnement	7 345 256,42	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>25 732,46</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	804 278,01	€
Recettes d'investissement	2 443 328,81	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 639 050,80</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1 664 783,26</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	151 745,56	€
Recettes d'investissement	430 774,49	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>279 028,93</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1 943 812,19</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7 319 523,96	€
Recettes de fonctionnement	7 345 256,42	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>25 732,46</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	804 278,01	€
Recettes d'investissement	2 443 328,81	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 639 050,80</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1 664 783,26</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	151 745,56	€
Recettes d'investissement	430 774,49	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>279 028,93</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1 943 812,19</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21014-B**

**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Delme**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	443 248,38	€
Recettes de fonctionnement	215 410,79	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 227 837,59</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	24 508,07	€
Recettes d'investissement	269 553,66	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>245 045,59</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>17 208,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>17 208,00</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	443 248,38	€
Recettes de fonctionnement	215 410,79	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 227 837,59</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	24 508,07	€
Recettes d'investissement	269 553,66	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>245 045,59</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>17 208,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€

Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>17 208,00</b>	<b>€</b>

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

### POINT N° CCSDCC21014-C

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Dieuze**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	1 818 457,60	€
Recettes de fonctionnement	1 818 457,60	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	626 547,50	€
Recettes d'investissement	829 076,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>202 528,85</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>202 528,85</b>	<b>€</b>
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>202 528,85</b>	<b>€</b>

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	1 818 457,60	€
Recettes de fonctionnement	1 818 457,60	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	626 547,50	€
Recettes d'investissement	829 076,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>202 528,85</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>202 528,85</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>202 528,85</b>	€

➤ **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC21014-D

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Francaltroff**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	105 569,05	€
Recettes de fonctionnement	105 124,56	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 444,49</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	70 840,23	€
Recettes d'investissement	75 291,95	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>4 451,72</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>4 007,23</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>4 007,23</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	105 569,05	€
Recettes de fonctionnement	105 124,56	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 444,49</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	70 840,23	€
Recettes d'investissement	75 291,95	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>4 451,72</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>4 007,23</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>4 007,23</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21014-E

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	951 377,88	€
Recettes de fonctionnement	672 663,61	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 278 714,27</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	260 034,85	€
Recettes d'investissement	663 323,42	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>403 288,57</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>124 574,30</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	5 092,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>- 5 092,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>119 482,30</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	951 377,88	€
Recettes de fonctionnement	672 663,61	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 278 714,27</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	260 034,85	€
Recettes d'investissement	663 323,42	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>403 288,57</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>124 574,30</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	5 092,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>- 5 092,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>119 482,30</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21014-F**

**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Munster**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	6 437 813,24	€
Recettes de fonctionnement	3 439 515,56	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 2 998 297,68</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	253 860,11	€
Recettes d'investissement	3 385 270,31	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>3 131 410,20</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>133 112,52</b>	€

<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>133 112,52</b>	<b>€</b>

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	6 437 813,24	€
Recettes de fonctionnement	3 439 515,56	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 2 998 297,68</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	253 860,11	€
Recettes d'investissement	3 385 270,31	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>3 131 410,20</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>133 112,52</b>	<b>€</b>
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>133 112,52</b>	<b>€</b>

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21014-G**

**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe ESAT d'Albestroff**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	275 564,33	€
Recettes de fonctionnement	0,00	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 275 564,33</b>	<b>€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	224 528,58	€
Recettes d'investissement	730 876,76	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>506 348,18</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>230 783,85</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	28 162,90	€
Recettes d'investissement	247 512,99	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>219 350,09</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>450 133,94</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	275 564,33	€
Recettes de fonctionnement	0,00	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 275 564,33</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	224 528,58	€
Recettes d'investissement	730 876,76	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>506 348,18</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>230 783,85</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	28 162,90	€
Recettes d'investissement	247 512,99	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>219 350,09</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>450 133,94</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21014-H

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe RTHD**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	272 933,14	€
Recettes de fonctionnement	433 739,78	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160 806,64</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	317 156,64	€
Recettes d'investissement	664 681,48	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>347 524,84</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>508 331,48</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>508 331,48</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	272 933,14	€
Recettes de fonctionnement	433 739,78	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160 806,64</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	317 156,64	€
Recettes d'investissement	664 681,48	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>347 524,84</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>508 331,48</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>508 331,48</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21014-I

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Sablonnière**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	301 985,77	€
Recettes de fonctionnement	301 985,77	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	8 377,50	€
Recettes d'investissement	292 270,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>283 892,50</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DE LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	301 985,77	€
Recettes de fonctionnement	301 985,77	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	8 377,50	€
Recettes d'investissement	292 270,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>283 892,50</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>283 892,50</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21014-J**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	167 169,31	€
Recettes de fonctionnement	87 501,32	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 79 667,99</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1 803,99	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,99</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 77 864,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 77 864,00</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	167 169,31	€
Recettes de fonctionnement	87 501,32	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 79 667,99</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1 803,99	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,99</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 77 864,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 77 864,00</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21014-K

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** **Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers**

Le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	3 611 259,43	€
Recettes de fonctionnement	3 294 375,21	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 316 884,22</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	330 933,93	€
Recettes d'investissement	506 621,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>534 629,68</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>217 745,46</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	18 636,36	€
Recettes d'investissement	4 371,91	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>- 14 264,45</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>203 481,01</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	3 611 259,43	€
Recettes de fonctionnement	3 294 375,21	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 316 884,22</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	330 933,93	€
Recettes d'investissement	506 621,35	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>534 629,68</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>217 745,46</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2021 :</b>		
Dépenses d'investissement	18 636,36	€
Recettes d'investissement	4 371,91	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021 (4)</b>	<b>- 14 264,45</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2020 (3) + (4) = (5)</b>	<b>203 481,01</b>	€

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-A**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	4 215 289,14 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 1 761 591,31 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	25 732,46
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>2 479 430,29 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 1 914 348,32 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	1 639 050,80 €
Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	279 028,93 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>3 731,41 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal, de 2 479 430,29€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal, de 2 479 430,29€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-B**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Delme

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	16 362,36 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 16 362,36 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	- 227 837,59
<b>Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 227 837,59 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 16 362,36 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	245 045,59 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>228 683,23 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 227 837,59€.
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 228 683,23€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 227 837,59€.
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 228 683,23€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC21015-C

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Dieuze

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	190 549,82 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 190 549,82 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	0,00
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 190 549,82 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	202 528,85 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>11 979,03 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Dieuze, d'un montant de 11 979,03€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la zone de Dieuze, d'un montant de 11 979,03€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC21015-D

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Francaltroff

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	15 099,19 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 2 950,43 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 444,49 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>11 704,27 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	564,17 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	4 451,72, €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>5 015,89 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Francaltroff de 11 704,27€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Francaltroff de 11 704,27€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC21015-E

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	119 482,30 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 119 482,30 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 278 714,27 €
<b>Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 278 714,27 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 119 482,30 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	403 288,57 €
Déficit des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	- 5 092,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>278 714,27 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Morville-lès-Vic, d'un montant de 278 714,27€.
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Morville-lès-Vic, d'un montant de 278 714,27€.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Morville-lès-Vic, d'un montant de 278 714,27€.
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Morville-lès-Vic, d'un montant de 278 714,27€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-F**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Munster

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	150 704,17 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 131 387,82 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 2 998 297,68 €
<b>Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 2 978 981,33 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 131 387,82 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	3 131 410,20 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>3 000 022,38 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Munster, d'un montant de 2 978 981,33€.
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Munster, d'un montant de 3 000 022,38€.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Munster, d'un montant de 2 978 981,33€.
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de Munster, d'un montant de 3 000 022,38€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-G**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe ESAT d'Albestroff

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 19 842,81 €
Part affectée à l'investissement 2019	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 275 564,33 €
<b>Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 295 407,14 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 436 211,92 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	506 348,18 €
Excédent des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	219 350,09 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>289 486,35 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe ESAT d'Albestroff, d'un montant de 295 407,14€.
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe ESAT d'Albestroff, d'un montant de 289 486,35€.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe ESAT d'Albestroff, d'un montant de 295 407,14€.

- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe ESAT d'Albestroff, d'un montant de 289 486,35€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

### POINT N° CCSDCC21015-H

#### FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe RTHD

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	508 331,48 €
Part affectée à l'investissement 2019	- 508 331,48 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	160 806,64 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>160 806,64 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 508 331,48 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	347 524,84 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 160 806,64 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION d'un virement à la section d'investissement de 160 806,64€.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 160 806,64€ du budget annexe RTHD.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-I**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Sablonnière

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2019	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 954 969,52 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	283 892,50 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>- 671 077,02 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la Sablonnière, d'un montant de 671 077,02€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe de la Sablonnière, d'un montant de 671 077,02€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21015-J**  
**FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	125 240,79 €
Part affectée à l'investissement 2019	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 79 667,99 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>45 572,80 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	7 160,76 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	1 803,99 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>8 964,75 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 45 572,80€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 45 572,80€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21015-K

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Affectation des résultats 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	1 183 326,30 €
Part affectée à l'investissement 2019	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2020	- 316 884,22 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>866 442,08 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	358 942,26 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	175 687,42 €
Déficit des restes à réaliser en 2020 à reporter en 2021	- 14 264,45 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>520 365,23 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 866 442,08€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 866 442,08€.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	106
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC21016

AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

**Objet :** Accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum ni maximum) passé en appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi-accueils – Avenant n°2

VU la délibération n°CCSDCC19071 du 28/10/2019, par laquelle le Conseil Communautaire prenait acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28/10/2019 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la

préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour les 5 structures d'accueil de jeunes enfants du Saulnois à la société API RESTAURATION, sise 11 rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE ;

VU la délibération n°CCSDCC20018 du 04/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait l'avenant n°1 audit accord-cadre, ayant pour objet l'ajout de lignes supplémentaires au tableau relatif à la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) obligatoire au contrat, correspondant aux besoins des multi-accueils en matière de fournitures diverses ;

Constatant qu'au cours de l'exécution du contrat, la société API RESTAURATION a décidé, de manière unilatérale, de faire évoluer la nature des prestations fournies ;

Considérant les démarches mises en œuvre par la Communauté de Communes du Saulnois afin d'assurer la qualité du service rendu au regard des nouvelles contraintes posées par API Restauration ;

Conformément à l'avis des membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 18/01/2021 ;

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11/03/2021.

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de :**

- **PRENDRE ACTE** de la validation, par la CAO du 11/03/2021, de l'avenant n° 2 à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum et sans maximum) passé en appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi-accueil du Saulnois, lequel a pour objet :
  - une baisse de 6 centimes des prix des repas,
  - le maintien des prix des goûters,
  - le gel de l'ensemble ces prix jusqu'au terme du contrat,
  - l'ajout d'une protéine mixée en possibilité de commande pour les repas des - 18 mois,

comme suit :

Description	TARIFS INITIAUX		TARIFS AVENANT N°2	
	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
<b>Déjeuners</b>				
Texture lisse (- 12 mois) 1 purée de pomme de terre, 1 purée de légumes, 1 viande mixée ou poisson mixé, 1 compote	3,75 €	3,96 €	3,70 €	3,90 €
Texture hachée (- 18 mois) 1 féculent, légumes hachés, 1 viande hachée ou poisson haché, 1 fromage, 1 compote	3,84 €	4,05 €	3,78 €	3,99 €
Repas + 18 mois 1 entrée, 1 féculent, légumes, 1 viande hachée ou poisson haché, 1 fromage, 1 dessert	3,93 €	4,15 €	3,88 €	4,09 €
Composantes témoins déjeuners	5,04 €	5,32 €	4,98 €	5,26 €
<b>Goûters</b>				
Goûters 2 composantes 1 produit laitier varié (nature, aromatisé, autre), fruits variés mixés sous forme de purée sans morceaux	0,71 €	0,75 €	0,71 €	0,75 €
Goûters 3 composantes 1 produit laitier varié (nature, aromatisé, autre), 1 biscuit varié et 1 fruit entier ou 1 compote	0,95 €	1,00 €	0,95 €	1,00 €
Composantes témoins gouters	0,53 €	0,56 €	0,53 €	0,56 €

**Après délibération, l'assemblée :**

- **PRENDRE ACTE** de la validation, par la CAO du 11/03/2021, de l'avenant n° 2 à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum et sans maximum) passé en appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi-accueil du Saulnois, lequel a pour objet :
  - une baisse de 6 centimes des prix des repas,
  - le maintien des prix des goûters,
  - le gel de l'ensemble de ces prix jusqu'au terme du contrat,
  - l'ajout d'une protéine mixée en possibilité de commande pour les repas des - 18 mois,tel que décrit ci-dessus.
  
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	104
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>101</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21017  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet :** **Zone Communautaire de Francaltroff – Rachat par anticipation du crédit-bail par la SCI des Peupliers, anciennement SARL Contrôle Technique de Francaltroff**

Contexte :

Aux termes d'un acte reçu en la forme authentique et enregistré en l'étude Maître SOHLER, notaire à DIEUZE, le 22/07/2011, la Communauté de Communes a consenti un crédit-bail au profit de la société CONTROLE TECHNIQUE DE FRANCALTROFF pour la mise à disposition d'un bâtiment sis sur la zone communautaire de FRANCALTROFF et cadastré section 8 parcelle 202/35, à compter du 01/01/2011 pour une durée de 180 mois. Le loyer mensuel s'élevant à 1 084.93 €HT (1 301.92 € TTC).

Puis, par acte notarié enregistré en l'étude de Maître Stéphane DECK, notaire à SARREBOURG, le 16/03/2018, une cession de fonds de commerce de la SARL CONTROLE TECHNIQUE DE FRANCALTROFF a été réalisée au profit de la SAS PRO CONTROLE ; cette dernière s'engageant à reprendre l'ensemble des dispositions fixées dans le crédit-bail initial.

Considérant le courrier en date du 20/01/2021 de Monsieur Jérôme MARCHAL, Dirigeant de la SAS PRO CONTROLE, par lequel ce dernier demande à la CCS :

- D'une part, le changement de nom du CREDIT PRENEUR inscrit dans le crédit-bail liant la société à la Communauté de Communes et concernant le bâtiment de contrôle technique situé zone communautaire de FRANCALTROFF (S08-Parcelle202/35) : la SCI DES PEUPLIERS remplace la SAS PROCONTROLE.
- D'autre part, de procéder au rachat par anticipation du crédit-bail restant afin de pouvoir englober son projet d'extension d'activité (contrôle technique moto) dans une démarche d'ensemble, étant entendu que ledit crédit-bail arrivera à échéance au 31/12/2026.

Considérant les documents fournis en annexe dudit courrier, à savoir l'extrait Kbis de la constitution de la SCI DES PEUPLIERS, ainsi que les statuts actés de la société ;

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « Développement économique », réunie le 17/02/2021.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** la demande de changement de dénomination du CREDIT PRENEUR inscrit au crédit-bail initial concernant le bâtiment référencé S8 P202/35 sis zone communautaire de FRANCALTROFF ;
- **ACTER** la substitution de la société SAS PRO CONTROLE par la SCI DES PEUPLIERS ;
- **APPROUVER** la demande de rachat par anticipation du crédit-bail restant par la SCI DES PEUPLIERS, en vue de l'expansion de son activité, étant entendu que le montant de la transaction sera calculé au prorata des loyers restants dus au moment de la signature de celle-ci et après sollicitation pour avis des services de France Domaine.
- **SOLLICITER** l'étude de Maître CORNIER, notaire à ALBESTROFF, en vue de la rédaction d'un acte notarié visant à prendre en compte les dispositions précédentes et la levée d'option d'achat afférent au bâtiment.
- **PRENDRE ACTE** que les frais de dossiers relatifs au rachat par anticipation seront à charge de la SCI DES PEUPLIERS.
- **PRENDRE ACTE** que les frais de notaire seront à charge de la SCI DES PEUPLIERS.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** la demande de changement de dénomination du CREDIT PRENEUR inscrit au crédit-bail initial concernant le bâtiment référencé S8 P202/35 sis zone communautaire de FRANCALTROFF ;
- **ACTE** la substitution de la société SAS PRO CONTROLE par la SCI DES PEUPLIERS ;
- **APPROUVE** la demande de rachat par anticipation du crédit-bail restant par la SCI DES PEUPLIERS, en vue de l'expansion de son activité, étant entendu que le montant de la transaction sera calculé au prorata des loyers restants dus au moment de la signature de celle-ci et après sollicitation pour avis des services de France Domaine.
- **SOLLICITE** l'étude de Maître CORNIER, notaire à ALBESTROFF, en vue de la rédaction d'un acte notarié visant à prendre en compte les dispositions précédentes et la levée d'option d'achat afférent au bâtiment.
- **PREND ACTE** que les frais de dossiers relatifs au rachat par anticipation seront à charge de la SCI DES PEUPLIERS ;
- **PREND ACTE** que les frais de notaire seront à charge de la SCI DES PEUPLIERS ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>99</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21018**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : Zone Communautaire de Morville-lès-Vic – Vente des parcelles n° 253 et n° 254 au profit de la société HEXAGRAIN**

Rappel :

- Par délibération n°CCSBUR12008 du 23/01/2012, l'Assemblée approuvait l'aménagement du plateau haut relatif à la création de la 5<sup>ème</sup> tranche de la ZAC de Morville-lès-Vic, comme suit :
  - Plate-formage du terrain ;
  - Aménagement d'un nouvel accès depuis la zone existante et depuis la route d'accès principale ;
  - Extension de l'ensemble des réseaux des tranches 1 et 2 ;
  - Réalisation d'un aménagement paysager des espaces publics ;
  - Traitement de la cohérence d'ensemble de la zone d'aménagement concertée de Morville-lès-Vic ;
- Par délibération n°CCSDCC16091 du 18/07/2016, l'Assemblée fixait le prix de vente des terrains situés sur les zones communautaires de la CCS (industrielles, artisanales et commerciales), comme suit :

Type de zone communautaire	Prix du terrain au m <sup>2</sup> en € HT
Industrielles et artisanales	5,00 €
Commerciales	25,00 €

Considérant le courrier de Monsieur ARNOULD, Dirigeant de la société HEXAGRAIN, par lequel ce dernier informe la CCS de son souhait d'acquérir les terrains cadastrés section n°33, parcelles n°253 et 254 de superficies respectives 9228 m<sup>2</sup> et 8353 m<sup>2</sup>, soit un total de 17 581 m<sup>2</sup>, situés au sein de la zone communautaire de Morville-lès-Vic (plateau haut), en vue d'y implanter son activité de « négoce et commerce de gros » relative aux rachats et ventes de produits phytosanitaires, et de céréales.

Le projet consisterait à implanter dans un premier temps (2021-2022) sur la parcelle n°254, un bâtiment comprenant des espaces de vente et de stockage, bureaux et logistique, plus adaptés que le siège actuel de la société (en location à Château-Salins) et permettant un développement de l'activité. Le coût du projet est estimé à 2.5 M€.

Une extension de l'activité en vue de la réalisation de bâtiments de stockage pour céréales bio est envisagée dans un second temps (2022-2024) sur la parcelle n°253 pour un investissement estimé à 0.8 M€.

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « Développement économique » réunie le 17/02/2021,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** la vente des parcelles section 33, n°253 et n°254 de la zone communautaire de MORVILLE LES VIC à la SAS HEXAGRAIN, représentée par Monsieur ARNOULD, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, afin d'y implanter son activité de « négoce » et « commerce de gros » pour une superficie totale de 17 581 m<sup>2</sup> ;
- **SOLLICITER** l'étude de Maître KARL, notaire à DELME, pour la rédaction de l'acte de vente correspondant et incluant notamment les clauses suivantes ;
  - 1- **Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer** : le VENDEUR interdit formellement à l'acquéreur d'aliéner l'immeuble vendu, que cette aliénation soit totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux, pendant une période de 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte de cession et ce, à peine nullité des aliénations ou hypothèques et de révocation de la vente.
  - 2- **Pacte de préférence** : l'ACQUEREUR déclare prendre l'engagement à compter de ce jour inclusivement et pour une durée de 15 ans, pour le cas où il se déciderait à vendre l'immeuble, objet des présentes, même par fraction s, de gré à gré ou aux enchères publiques, qu'il ait ou non reçu des offres de tiers, de faire connaître au VENDEUR le prix demandé ou offert, ainsi que les modalités de paiement de toutes autres conditions auxquelles il serait disposé à traiter.
  - 3- **Respect du règlement de la zone** : l'ACQUEREUR s'engage à respecter les règlements d'urbanisme en vigueur au sein de la zone ainsi que toutes autres règles ou dispositions concernant le site.
  - 4- **De se mettre en conformité vis-à-vis des assurances en responsabilités et en dommages.**
- **PRENDRE ACTE** que les frais notariés seront à charge de l'ACQUEREUR.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** la vente des parcelles section 33, n°253 et n°254 de la zone communautaire de MORVILLE LES VIC à la SAS HEXAGRAIN, représentée par Monsieur ARNOULD, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, afin d'y implanter son activité de « négoce » et « commerce de gros » pour une superficie totale de 17 581 m<sup>2</sup> ;
- **SOLLICITE** l'étude de Maître KARL, notaire à DELME, pour la rédaction de l'acte de vente correspondant et incluant notamment les clauses suivantes ;

1. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer : le VENDEUR interdit formellement à l'acquéreur d'aliéner l'immeuble vendu, que cette aliénation soit totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux, pendant une période de 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte de cession et ce, à peine nullité des aliénations ou hypothèques et de révocation de la vente.

2. Pacte de préférence : l'ACQUEREUR déclare prendre l'engagement à compter de ce jour inclusivement et pour une durée de 15 ans, pour le cas où il se déciderait à vendre l'immeuble, objet des présentes, même par fractions, de gré à gré ou aux enchères publiques, qu'il ait ou non reçu des offres de tiers, de faire connaître au VENDEUR le prix demandé ou offert, ainsi que les modalités de paiement de toutes autres conditions auxquelles il serait disposé à traiter.

3. Respect du règlement de la zone : l'ACQUEREUR s'engage à respecter les règlements d'urbanisme en vigueur au sein de la zone ainsi que toutes autres règles ou dispositions concernant le site.

4. De se mettre en conformité vis-à-vis des assurances en responsabilités et en dommages.

- **PREND ACTE** que les frais notariés seront à charge de l'ACQUEREUR.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	50
<b>Pour</b>	<b>98</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC21019  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet :** Budget annexe de la zone de Dieuze – Vente à paiement échelonné avec clause de réserve de propriété à la SCI Avenir 3D – Echelonnement de règlement des échéances mensuelles

VU la délibération n° CCSDCC17130 du 27/12/2017 relative au transfert de la Zone Economique Communale de DIEUZE à la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU l'acte de transfert de ladite zone d'activité économique de DIEUZE, reçu en la forme authentique par Me P. SOHLER, Notaire à DIEUZE, en date du 19/12/2018, répertorié sous le numéro 4368, qui stipule :

« le cédant cède au cessionnaire qui accepte, les biens immobiliers désignés, tels qu'ils existent avec toutes leurs dépendances, tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés » ;

Et notamment son article 5 qui détaille :

« les parcelles section 2 n°313/2 et section 2 n°314/2 ont fait l'objet d'une vente par la Commune de DIEUZE, au profit de la « SCI AVENIR 3D », aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 25/08/2017 sous le répertoire n°3505, moyennant le prix de 2.802.536,96 € TTC dont un solde de prix de 1.074.536,92 € TTC payable en 180 échéances mensuelles de 7.014,14 € TTC et sous diverses charges et conditions et notamment l'engagement de création d'emplois par l'acquéreur ou ses associés et la réserve de propriété au profit de la Commune de DIEUZE jusqu'à la constatation par acte notarié du paiement de l'intégralité du prix de vente » ;

Attendu que le 26 février 2021, à l'occasion d'un rendez-vous de travail avec M. Gérard MEYER, vice-président délégué au développement économique, M. Alain SKIBA, représentant de la SCI AVENIR 3D, a fait part à la CCS des difficultés de

trésorerie auxquelles sa société est confrontée en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, et a sollicité une suspension du paiement desdites mensualités pour une durée de 6 mois afin de reconstituer de son fonds de roulement.

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances », réunie le 22/03/2021 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **SOLLICITER** Madame la Trésorière de CHATEAU-SALINS, aux fins de suspendre la procédure de recouvrement des loyers, qui ne seront pas acquittés, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 (6 échéances soit 6 X 5.845,12 € HT = 35.070,72 € HT TVA en sus) ;
- **ECHELONNER** la régularisation de ces impayés sur les 18 mois suivants, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023, telle que décrite dans le tableau ci-après ; étant précisé que, si ces démarches impactent la trésorerie de la CCS, elles ne modifient pas l'exécution budgétaire du contrat initial :

	Montant du "loyer" émis	Montant à acquitter			Créance restant due
		"Loyer" mensuel	Régularisation	Total à acquitter sur la période	
avr-21	5 845,12 €				5 845,12 €
mai-21	5 845,12 €				11 690,24 €
juin-21	5 845,12 €				17 535,36 €
juil-21	5 845,12 €				23 380,48 €
août-21	5 845,12 €				29 225,60 €
sept-21	5 845,12 €				35 070,72 €
oct-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	33 122,35 €
nov-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	31 173,98 €
déc-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	29 225,61 €
janv-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	27 277,24 €
févr-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	25 328,87 €
mars-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	23 380,50 €
avr-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	21 432,13 €
mai-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	19 483,76 €
juin-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	17 535,39 €
juil-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	15 587,02 €
août-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	13 638,65 €
sept-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	11 690,28 €
oct-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	9 741,91 €
nov-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	7 793,54 €
déc-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	5 845,17 €
janv-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	3 896,80 €
févr-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	1 948,43 €
mars-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,43 €	7 793,55 €	0,00 €
	140 282,88 €	105 212,16 €	35 070,72 €	140 282,88 €	

Les chiffres sont indiqués en euros HT, il y aura lieu d'y ajouter la TVA au taux en vigueur.

- **CONTRACTUALISER** ces engagements dans une convention à intervenir entre la CCS et la SCI AVENIR 3D.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **SOLLICITE** Madame la Trésorière de CHATEAU-SALINS, aux fins de suspendre la procédure de recouvrement des loyers, qui ne seront pas acquittés, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 (6 échéances soit 6 X 5.845,12 € HT = 35.070,72 € HT TVA en sus) ;
- **ECHELONNE** la régularisation de ces impayés sur les 18 mois suivants, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023, telle que décrite dans le tableau ci-après ; étant précisé que, si ces démarches impactent la trésorerie de la CCS, elles ne modifient pas l'exécution budgétaire du contrat initial :

	Montant du "loyer" émis	Montant à acquitter			Créance restant due
		"Loyer" mensuel	Régularisation	Total à acquitter sur la période	
avr-21	5 845,12 €				5 845,12 €
mai-21	5 845,12 €				11 690,24 €
juin-21	5 845,12 €				17 535,36 €
juil-21	5 845,12 €				23 380,48 €
août-21	5 845,12 €				29 225,60 €
sept-21	5 845,12 €				35 070,72 €
oct-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	33 122,35 €
nov-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	31 173,98 €
déc-21	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	29 225,61 €
janv-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	27 277,24 €
févr-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	25 328,87 €
mars-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	23 380,50 €
avr-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	21 432,13 €
mai-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	19 483,76 €
juin-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	17 535,39 €
juil-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	15 587,02 €
août-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	13 638,65 €
sept-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	11 690,28 €
oct-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	9 741,91 €
nov-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	7 793,54 €
déc-22	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	5 845,17 €
janv-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	3 896,80 €
févr-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,37 €	7 793,49 €	1 948,43 €
mars-23	5 845,12 €	5 845,12 €	1 948,43 €	7 793,55 €	0,00 €
	140 282,88 €	105 212,16 €	35 070,72 €	140 282,88 €	

*Les chiffres sont indiqués en euros HT, il y aura lieu d'y ajouter la TVA au taux en vigueur.*

- **CONTRACTUALISE** ces engagements dans une convention à intervenir entre la CCS et la SCI AVENIR 3D.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	49
<b>Pour</b>	<b>93</b>
Contre	3

**POINT N° CCSDCC21020**  
**PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Objet :** Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Rapport d’activités 2020

VU la délibération n° CCSDCC20023 du 04/03/2020 validant le rapport d’activités 2019 de l’Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 04/03/2020 validant les nouveaux statuts de l’Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU l’article 12 des statuts de l’EPIC de l’OTC du Pays du Saulnois qui précise qu’un rapport d’activité annuel est présenté par l’EPIC à la CCS, en même temps que son Compte Administratif ;

Vu la délibération n°OTPSDC2021-001 du 08/03/2021 portant sur la validation du rapport d’activités 2020 de l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois ;

Considérant l’approbation du rapport d’activités 2020 par son Comité de Direction, réuni le 08/03/2021 ;

Monsieur le Président propose à l’assemblée de :

- **APPROUVER** le rapport d’activité 2020 de l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.

Après délibération, l’assemblée :

- **APPROUVE** le rapport d’activité 2020 de l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois, ci-joint.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	49
<b>Pour</b>	<b>96</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC21021**  
**PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Objet :** Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Compte administratif 2020

VU la délibération n° CCSDCC16104 du 26/09/2016 par laquelle l’assemblée approuvait la création d’un Office du Tourisme Communautaire sous la forme d’un EPIC, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° CCSDCC20020 du 4/03/2020 par laquelle l’assemblée approuvait la convention d’objectifs et de moyens entre la CCS et l’Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026, étant précisé que ladite convention prévoit que la CCS attribue annuellement à l’EPIC une subvention d’équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées, fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire, et ce en regard du bilan d’activité de l’année précédente, du compte administratif et du budget prévisionnel.

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 4/03/2020 par laquelle l’assemblée approuvait les statuts de l’Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois qui précise dans son chapitre 3 - article 6 que le budget et les comptes sont soumis après délibération du comité de direction à l’approbation du conseil communautaire ;

VU la délibération n° CCSDCC20133 du 16/12/2020 par laquelle l'assemblée approuvait le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre annuelle 2020 à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, d'un montant de 60 000 euros pour permettre à l'OTC d'assurer son fonctionnement et de faire face aux charges obligatoires constituées par les charges de personnel ;

VU la délibération n°OTPSDC2021-009 du 31/03/2021 portant sur l'approbation du compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2020 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois tel que présenté.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **VALIDE** le Compte Administratif 2020 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois tel que présenté.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Majorité absolue	49
<b>Pour</b>	<b>96</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC21022

**Objet :** Pas de délibération correspondante – Erreur de Numérotation

#### POINT N° CCSDCC21023

**Objet :** Pas de délibération correspondante – Erreur de Numérotation